

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Service Attractivité des Territoires

**PARTICIPATIONS DÉPARTEMENTALES AU FONCTIONNEMENT 2018 DES  
SYNDICATS MIXTES D AMENAGEMENT DES STATIONS DE MONTAGNE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer les participations statutaires du Département aux dépenses de fonctionnement des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne du Lac Blanc, de la Vallée de Munster, du Markstein Grand-Ballon et du Ballon d'Alsace (SMIBA) pour un montant de 699 000 €.

Lors de la Commission Permanente du 26 janvier 2018, un acompte de 50 000 € a déjà été attribué au SMIBA. Le montant total des participations pour l'année 2018 s'élève ainsi à 749 000 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie lors de la réunion en date du 16 mars 2018.

Les statuts des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne prévoient que les membres du syndicat participent à l'équilibre du budget de fonctionnement, pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre.

Pour mémoire, le syndicat mixte, maître d'ouvrage, perçoit toutes les recettes en provenance des équipements transférés : taxe sur les remontées mécaniques, redevance de service public, redevance d'affermage, etc, mais en contrepartie, il supporte toutes les dépenses liées à ces équipements, à l'exception des dépenses d'exploitation des remontées mécaniques ou relevant des services commerciaux.

Les dépenses de fonctionnement prises en compte dans les budgets des syndicats concernent :

- les frais de personnel du syndicat mixte,
- l'ensemble des moyens de secours en personnel et équipement,

- les moyens humains et techniques nécessaires au fonctionnement des sites de montagne.

Les syndicats du Markstein Grand-Ballon et de la Vallée de Munster assurent aussi la gestion de l'eau et de l'assainissement. Pour sa part, le SMIBA assure uniquement la gestion de l'eau.

Les participations statutaires sont réparties de la manière suivante :

Syndicats mixtes / Sites concernés	Participation statutaire au budget de fonctionnement général	Participation statutaire au budget eau/assainissement
<b>Syndicat Mixte du Lac Blanc</b> Site d'intérêt départemental du Lac Blanc	50 % Département 50 % Com/Com sur le reste à charge	<i>non concerné</i>
<b>Syndicat Mixte de la Vallée de Munster/Hauts-Vosges</b> Site d'intérêt départemental du Schnepfenried Sites d'intérêt local du Gaschney et du Tanet	50 % Département 50 % Com/Com sur le reste à charge	eau et assainissement Gaschney :  72,60 % Département 27,40 % communes
<b>Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon</b> Site d'intérêt départemental du Markstein Site d'intérêt local du Grand Ballon	50 % Département 50 % Com/Com sur le reste à charge	eau : 88,80 % Département 11,20 % Com/Com  assainissement : 74,60 % Département 25,40 % Com/Com
<b>Syndicat Mixte du Ballon d'Alsace (SMIBA)</b> Site d'intérêt départemental du Ballon d'Alsace	40 % Département 68  40 % Département 90  20 % autres membres sur le reste à charge	dépenses liées à l'eau : prise en charge par les deux Départements du déficit de fonctionnement réparti au prorata des consommations

En 2017, la participation départementale totale s'est élevée à 749 000 € pour les quatre syndicats.

Lors du vote du budget primitif 2018, l'Assemblée départementale a inscrit un montant de crédits de paiements identique, soit 749 000 €.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2018, la Commission Permanente a voté en faveur du SMIBA, à titre exceptionnel, un acompte de 50 000 € sur la participation statutaire départementale aux dépenses de fonctionnement 2018 (délibération n° CP-2018-1-6-3).

Le solde de 699 000 € se répartit comme suit :

<b>Syndicats mixtes</b>	<b>Participations CD68 2018 (€)</b>
SM d'Aménagement du site du Lac Blanc	150 000
SM d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster-Hautes/Vosges	145 700
SM d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon	248 900
SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)	154 400
<b>Total</b>	<b>699 000 €</b>

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer les participations statutaires du Département aux dépenses de fonctionnement des syndicats mixtes au titre de 2018, pour un montant total de 699 000 €, selon la répartition suivante :
  - 150 000 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc,
  - 145 700 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges,
  - 248 900 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon,
  - Un montant complémentaire de 154 400 € pour le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) portant la participation statutaire au titre de 2018 à 204 400 €,
- d'autoriser le versement, en une seule fois, de ces montants aux collectivités concernées,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6561, programme F744.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT